

# CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

## ***Réunion de la Commission permanente du 14 mars 2005 à Clermont-Ferrand***

Étaient présents : 40 Conseillers régionaux.

Étaient absents : M. Pierre-Joël BONTÉ, M. André CHAPAVEIRE, M. Bernard FILHOL, M. Brice HORTEFEUX, M. Claude MALHURET, Mme Françoise MERCIER-RAYET, Mme Marie-Thérèse SIKORA.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

##### ▪ **Prime régionale à l'emploi Grands Projets**

*(page 1 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 000 € à la SAS TOUPARGEL SURGELÉS à La Roche Blanche (63)
- 480 000 € à la SA KARAVEL à Vichy (03),

pour contribuer au programme qu'elles envisagent de réaliser

- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec le Conseil Général de l'Allier une convention permettant au Département d'abonder l'aide du Conseil régional en faveur de l'entreprise KARAVEL.

##### ▪ **Prime régionale à l'emploi**

*(page 10 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les primes régionales à l'emploi suivantes :

- 99 000 € à la SA ABEIL à Aurillac (15)
- 44 000 € à la SAS S.T.I.M.M. à Bas-en-Basset (43)
- 33 000 € à la SAS ÉLECTRONIQUE DU MAZET au Mazet-Saint-Voy (43)
- 33 000 € à la SARL BA SERVICES à Saint-Ferréol-d'Auroure (43)
- 55 000 € à la SARL SCOP C.M.G.M. au Monastier-sur-Gazeille (43)
- 25 000 € à la SARL CHARPENTIER CASADÉNS à La Chaise Dieu (43)
- 33 000 € à la SARL SALAISONS MASSARDIER à Saint-Didier-en-Velay (43)
- 66 000 € à la SARL PAIN LE DELICIEUX à Clermont-Ferrand.

▪ **Fonds régional d'aide à l'international**

*(page 26 du rapport)*

▪ **Programme annuel de prospection**

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 31 000 € à la SA SCIERIE DUBOT ET FILS à Saint-Avit (63)
- 23 000 € à la SARL MARQUAGE MODERNE à Riom (63).

▪ **Exposition à un salon international**

La Commission permanente décide de retenir les demandes suivantes, alors qu'à la date de rédaction de ce rapport, les entreprises ont déjà engagé des dépenses relatives à leur exposition :

- 4 000 € à la SARL ALFONCE PRODUCTION
- 4 000 € à la SARL AUVERGNE JOUETS
- 4 000 € à la SARL BONNEFOY CRÉATIONS
- 4 000 € à la SAS SERAM
- 4 000 € à la SAS THÉRIAS ET L'ÉCONOMIE
- 2 000 € à la SAS C.V.A.

▪ **Aide aux entreprises en difficulté**

*(page 31 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une avance remboursable de 70 000 € à la SA DARROT AUTOMATION à Thiers (63), destinée à soutenir l'effort de restructuration de cette entreprise.

▪ **Aide régionale aux études en faveur des parcs d'activités**

*(page 33 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 19 970 € à la communauté de communes des CÔTES DE COMBRAILLES (63), pour contribuer au financement d'une étude préalable à l'aménagement d'une zone d'activités économiques d'intérêt régional sur la commune de Combronde.

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales**

*(page 35 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 55 000 € à la commune de COULEUVRE (03), pour contribuer à l'aménagement du parc d'activités "Rozières"
- 605 000 € à la communauté de communes des CÔTES DE COMBRAILLES (63), pour contribuer à l'aménagement du parc d'activités de "l'Aize" sur la commune de Combronde.

▪ **Aide à la réalisation d'usines**

*(page 39 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 92 000 € à la société de crédit-bail immobilier MUR ÉCUREUIL, pour le projet immobilier de la SARL SEDEC sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)
- 66 000 € à la société de crédit-bail immobilier NORBAIL IMMOBILIER, pour le projet immobilier de la SA LABORATOIRE DE PHYTOTHÉRAPIE ET D'HERBORISTERIE (L.P.H.) sur la commune d'Ébreuil (03)
- 80 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de MONTLUÇON-GANNAT (03), pour financer l'extension du Bioparc sur la commune de Hauterive.

▪ **Études**

*(page 44 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 2 125 € à la communauté de communes du CÉZALLIER à Allanche (15) pour contribuer à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'implantation d'une usine d'embouteillage d'eau de source à Allanche.

▪ **Commerce et artisanat**

*(page 47 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 31 000 € à la commune de CULHAT (63), pour contribuer à la réalisation d'un multiple rural.

▪ **Plan régional d'action en faveur du commerce de proximité - bonifications d'intérêts**

*(page 49 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les bonifications d'intérêts suivantes :

- 4 986 € à la SARL JPL (VIVAL) à Chantelle (03)
- 4 941 € à l'entreprise GIRARD à Dompierre-sur-Besbre (03)
- 866 € à l'entreprise PAROT (TOP MODE) à Gannat (03)
- 4 366 € à la SARL PHARÈS à Moulins (03)
- 886 € à l'entreprise EDIER (AU BRIN DE BEAUTÉ) à Saint-Yorre (03)
- 1 778 € à l'entreprise RASO (KOKINE) à Vichy (03)
- 3 742 € à l'entreprise BAYLET (LA BOÎTE À MUSIQUE) à Aurillac (15)
- 4 985 € à la SARL BONHORE (URBAN WEAR) à Aurillac (15)
- 4 124 € à la SARL CHEZ LILIANE à Aurillac (15)
- 4 364 € à l'EURL KGC à Aurillac (15)
- 5 004 € à l'entreprise SOULIE (M'PRESSING) à Aurillac (15)
- 1 495 € à l'entreprise TEIL (PRODUITS DU MONDE) à Aurillac (15)
- 4 960 € à l'entreprise ZANCHI (PONETIE PRESSING) à Aurillac (15)
- 2 188 € à l'entreprise BOREL (Ô PTIT MONTAGNARD) à Murat (15)
- 1 945 € à l'entreprise ROUSCOFF (L'ÉPICERIE) au Brignon (43)
- 4 505 € à l'entreprise MORGAND (JACK'ECO) à Saint-Georges d'Aurac (43)
- 5 004 € à l'entreprise COMPTE (L'ILOT CAFÉ) à Ambert (63)
- 1 290 € à l'entreprise FAURE (CONTRASTE PHOTOGRAPHIE) à Châtel-Guyon (63)
- 4 214 € à l'entreprise CIMETIÈRE (AUTOSTYL MINIATURES) à Clermont-Ferrand
- 4 333 € à la SARL PRSM (SURPLUS MÉNAGER) à Issoire (63)
- 2 626 € à la SARL MARTRES AUTO aux Martres d'Artières (63)
- 1 382 € à la SARL CALINE à Riom (63)
- 4 983 € à l'entreprise MAYNARD (LE CITRON VERT) à Riom (63)
- 3 684 € à la SARL OPTIQUE GARNIER à Saint-Éloy-les-Mines (63).

▪ **Plan régional d'action en faveur du commerce de gros**

*(page 76 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 4 084 € à la SARL SAGNES à Arpajon-sur-Cère (15)
- 23 000 € à la SARL BATI BRICO à Arlanc (63)
- 11 974 € à la SARL AADEP-AUVERGNE ASSISTANCE DÉPANNAGE CLERMONT PIÈCES à Clermont-Ferrand
- 7 823 € à la SARL LIMAGNE FLEURS à Montpensier (63)
- 16 600 € à la SA PAUL DISCHAMP à Volvic (63).

▪ **Aide exceptionnelle au développement économique**

*(page 83 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 10 000 € à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COUTELLERIE à Thiers (63), pour l'organisation de la 5<sup>ème</sup> Bourse européenne de la création coutelière
- 5 000 € à l'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (A.D.I.E.) à Clermont-Ferrand, pour contribuer à l'organisation de la "Semaine du micro-crédit", du 31 mars au 7 avril 2005
- 44 000 € à la SARL ÉTABLISSEMENTS TOUZET à Mirefleurs (63), afin de l'accompagner dans son programme d'investissements matériels.

▪ **Dérogations**

*(page 87 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter les demandes de prolongations de délai de réalisation de programmes et de changement d'adresse, les demandes de reports d'échéances de remboursements, ainsi que la demande de modification d'une condition de versement de l'aide régionale aux fonds propres, en ce qui concerne les opérations décrites dans le rapport.

**TOURISME ET THERMALISME**

▪ **Tourisme et thermalisme**

*(page 91 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 111 579 € à l'association "TOUR MASSIF", pour participer à la réalisation d'actions de promotion touristique à destination des marchés étrangers en Massif Central.

▪ **Loisirs nautiques**

*(page 93 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 100 000 € au SYNDICAT MIXTE DU LAC DE GARABIT-GRANDVAL, pour financer la création d'une aire de baignade réglementée et surveillée.

▪ **Filière touristique : randonnée**

*(page 95 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 508 € à la communauté de communes du PAYS DE TRONÇAIS (03), pour participer à la conception et la réalisation de la signalétique des sentiers de randonnées du Pays de Tronçais.

▪ **Politiques de développement territorial touristique (dérogation)**

*(page 97 du rapport)*

La Commission permanente décide de déroger à l'article 6 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne du 8 décembre 1999 concernant la subvention attribuée le 23 avril 2001 à la communauté de communes LES CHEIRES, pour financer les opérations de la 4<sup>ème</sup> tranche du programme Point Fort Touristique (3<sup>ème</sup> génération).

▪ **Grands sites**

(page 98 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver le protocole d'accord de l'opération Grand Site du Puy-de-Dôme joint au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer celui-ci.

▪ **Domaine du Sauvage**

(page 100 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 986 € au CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE pour financer les études complémentaires relatives au Domaine du Sauvage et d'accepter le démarrage anticipé de celles-ci.

⇒ *Abstention du Groupe Vert.*

▪ **Centres d'accueil pour enfants et jeunes et maisons d'enfants**

(page 102 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 179 250 € à l'association HORIZON 3000, pour participer à la modernisation du centre d'accueil pour enfants et jeunes "Le Mont Joyeux" situé à Tence (43).

▪ **Hôtels et restaurants**

(page 105 du rapport)

▪ **Acquisitions**

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à MME ET M. PASCAL SMAGGHE, une aide régionale aux fonds propres de 23 000 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € pour participer à l'acquisition du restaurant "La Taverne de l'Ours" aux Martres d'Artières (63)
- à la SARL "BENLLOCH - MATHIEU", une aide régionale aux fonds propres de 21 343 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € pour participer à l'acquisition de l'hôtel-restaurant des Touristes à Orcival (63)
- à MME COLETTE POISSE, une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € pour participer à l'acquisition de l'hôtel "Le Relais" à Gerzat (63).

▪ **Modernisations**

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la commune de MEAULNE (03), une subvention pour honoraires de conseil en décoration de 1 840 €, une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 16 000 € pour participer à la rénovation de l'Hôtel de l'Union, à Meaulne
- à MME JOSETTE TEULIÈRE, une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 16 000 € pour participer à la rénovation de l'hôtel-restaurant du Lac à Lacapelle-Viescamp (15)
- à la SCI "JEMJOUS", une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 16 000 € pour participer à la rénovation de l'hôtel-restaurant "Le Moulin de Savin" au Monastier-sur-Gazeille (43)
- à l'EURL "AUBERGE DU COQ", une subvention pour travaux de 12 600 € pour participer à la modernisation du restaurant "L'Auberge du Coq" à Ceysat (63)
- à M. PHILIPPE BOURRIQUET, une subvention de 640 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation du restaurant "Le Pertus" à Chamalières (63)
- à la SARL "GARGANTUA", une subvention de 640 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'Hôtel des Puy à Clermont-Ferrand.

- Certification "Qualité Auvergne"

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 425 € à la SARL "BCET" pour la réalisation de l'audit initial de certification concernant le restaurant "L'Ermitage" à Espaly-Saint-Marcel (43)
- 590 € à la SARL "CHABERT DUTOUR RESTAURATION", pour la réalisation de l'audit de suivi n° 3 concernant l'hôtel-restaurant "Le Relais d'Auvergne" à Saint-Gervais d'Auvergne (63).

- Meublés de tourisme

*(page 119 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 12 000 € à MME MARTINE VIGOUROUX, pour participer à la création d'un gîte d'étape situé sur la commune de Saint-Geney (43).

- Aires de services pour camping-cars

*(page 121 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 900 € à la commune de LARQUEBROU (15), pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars
- 4 796 € à la communauté de communes du BRIVADOIS (43), pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars à Brioude
- 6 900 € à la commune d'AYDAT (63), pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars, sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Puy-de-Dôme et de l'architecte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

## AGRICULTURE ET FORÊT

- Installation des agriculteurs

*(page 125 du rapport)*

- Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 96 250 € au bénéfice des jeunes agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et de considérer que les installations puissent avoir débuté avant la présente décision.

- Accès au foncier

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 60 725 € à la SAFER AUVERGNE pour les dossiers dont la liste figure dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager cette aide auprès de la SAFER AUVERGNE et que le versement lui soit également adressé avec la liste des jeunes agriculteurs bénéficiaires
- de considérer que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- Installation diversifiante

La Commission permanente décide d'agrèer les dossiers présentés selon les modalités en vigueur au titre de l'année 2004, d'attribuer des subventions pour un montant global de 54 000 € au bénéfice des jeunes agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et de considérer que les installations puissent avoir débuté avant la présente décision.

▪ **Diversification des productions et des activités agricoles**

*(page 134 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'agréer les dossiers présentés dans le rapport pour un montant global de subventions de 93 358,12 €
- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision
- d'attribuer une aide de 2 408,12 € à l'EARL DU DONJON à Montpeyroux (63)
- d'annuler le solde d'un montant de 2 408,12 € relatif à l'aide attribuée au GAEC DU DONJON le 8 décembre 2003.

▪ **Production laitière**

*(page 138 du rapport)*

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 79 066 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et de considérer que les investissements subventionnés au titre du présent programme puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Production de viande bovine**

*(page 141 du rapport)*

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 67 167 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision pour les dossiers signalés par un astérisque dans le rapport.

▪ **Production ovine**

*(page 145 du rapport)*

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 11 538 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision pour le dossier de M. NICOLAS DELSUC.

▪ **Production porcine**

*(page 148 du rapport)*

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 15 690 € entre les différents bénéficiaires présentés dans le rapport et de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Production avicole**

*(page 152 du rapport)*

▪ **Aide à la construction de bâtiments avicoles**

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 15 200 € au GAEC BOULADE FRÈRES à Audes (03) et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette aide au vu d'une attestation de réalisation de travaux validée et transmise par l'Association Auvergne Développement Avicole.

- Aide à la rénovation des bâtiments avicoles

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 5 415 € à M. VINCENT BARBIER DE LA SERRE à Lusigny (03) et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette aide au vu des factures acquittées par le bénéficiaire, transmise par l'Association Auvergne Développement Avicole.

- Aide aux investissements réalisés par les CUMA

*(page 155 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 68 527 € aux différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport et d'accepter le principe que les investissements financés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution à partir de la date de l'accusé de réception.

- Amélioration génétique et désaisonnement chez les ovins

*(page 158 du rapport)*

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 37 489 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- Aides en faveur des produits de qualité

*(page 163 du rapport)*

- Soutien aux manifestations

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 16 000 € au HERD BOOK SALERS pour l'organisation des Journées Salers et du concours national de la race Salers à Mauriac (15) du 23 au 25 septembre 2005
- 4 000 € à CHAROLAIS TERROIR, pour sa participation au Salon de l'Agriculture, de la Chasse et de la Pêche à Marseille, du 6 au 8 novembre 2004
- 15 250 € au GIE CHAROLAIS FRANCE, pour l'organisation du Village Charolais au Salon international de l'Agriculture à Paris, du 26 février au 6 mars 2005
- 3 000 € au COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES FROMAGES DU CANTAL, pour l'organisation du Concours des fromages AOC Salers à Salers (15), le 19 novembre 2004
- 3 300 € au COMITÉ DES CONCOURS AGRICOLES DE MONTLUÇON, pour l'organisation de deux concours agricoles sur le site du Parc des Expositions de Montluçon (03) du 8 au 10 mars 2005 et du 20 au 22 octobre 2005
- 10 000 € à l'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU PAYS D'AMBERT, pour l'organisation de la Fête de la fourme d'Ambert à Ambert (63) les 13 et 14 août 2005

- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents attestant de la mise en évidence de la participation financière du Conseil régional d'Auvergne

- de considérer que l'organisation des manifestations subventionnées puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- Soutien aux démarches de qualité

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 € à l'UNION DE COOPÉRATIVES ACAJOU DES VOLCANS pour la mise en place d'un réseau collectif de viande Salers "Produit du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne" en 2005
  - 15 000 € à l'association FIN GRAS DU MÉZENC pour l'axe "Promotion et communication" de son programme 2005
  - 5 800 € au SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DE LA FOURME D'AMBERT pour son programme de qualification des producteurs destiné à renforcer la crédibilité de l'AOC
  - 27 600 € à l'UPRA SALERS pour son plan de communication 2005 sur la race bovine Salers en 2005
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer toute convention relative à l'exécution des actions subventionnées
- de procéder au paiement des subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier, éventuellement accompagné de tout autre élément figurant dans une convention avec le bénéficiaire
- de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- Soutien aux investissements matériels sous signes officiels de qualité

La Commission permanente décide :

- de retenir la demande présentée sur la base des modalités décrites dans le rapport (en vigueur en 2004 au titre du programme "Amélioration de la qualité des AOC fromagères" et d'attribuer une subvention de 10 045 € à M. JEAN-LOUIS BRUEL à Saint-Mamet La Salvetat (15)
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette aide au vu d'une attestation de réalisation des travaux établie par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Cantal
- d'accepter que les investissements aient pu recevoir un début d'exécution antérieur à la présente décision.

- Aide au regroupement des forêts sectionnales

*(page 182 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 14 800 € à la commune de SAINT-GENÈS CHAMPANELLE
- d'accepter que l'opération subventionnée ait pu débuter avant la présente décision
- de procéder au versement de cette aide dans les conditions prévues par la convention relative à la gestion en paiement dissocié par le CNASEA de la mesure i.5.1 du Plan de développement rural national du 3 septembre 2004.

- Contribution à la mise en œuvre des plans de développement de massifs forestiers

*(page 184 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'adopter les modalités relatives à ce programme telles qu'elles sont décrites dans le rapport
- d'attribuer une subvention de 19 575 € au CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE à Lempdes (63) pour la mise en œuvre d'une partie de la 1<sup>ère</sup> phase des PDM d'Arfeuilles et Châtel Montagne
- d'accepter que l'opération subventionnée ait pu connaître un début d'exécution avant la présente décision
- de procéder au versement de cette aide sur la base d'un récapitulatif des dépenses effectuées et d'un compte-rendu d'activités intégrant les indicateurs décrits dans le rapport.

▪ **Aide à l'action collective**

*(page 189 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'adopter les modalités relatives à ce programme telles qu'elles sont décrites dans le rapport et qui feront l'objet d'une communication auprès des entreprises potentiellement concernées par ce dispositif
- d'adopter une décision de principe positive quant à l'accompagnement financier par la Région Auvergne de la participation du B.I.C.A. au salon Expobois à Alger dans les conditions décrites dans le rapport.

▪ **Soutien aux investissements immatériels des entreprises de travaux forestiers**

*(page 193 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 1 150 € à l'entreprise YANNICK BOUDIEU à Bas et Lezat (63)
- de procéder au paiement de cette subvention au vu des factures acquittées par le bénéficiaire
- de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Promotion du bois dans la construction**

*(page 196 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 9 240 € à la commune de VILLEDIEU (15)
  - 9 780 € à la commune de SAINT-GERMAIN LEMBRON (63)
- de considérer que les travaux subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Développement des entreprises du bois**

*(page 199 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'agréeer le programme d'actions présenté par l'association AUVERGNE PROMOBOIS pour l'année 2005 et sur lesquelles portera le concours financier de la Région Auvergne tel qu'il est décrit dans le rapport
- de verser à cette association une subvention de 38 000 € pour le développement du bois énergie et la promotion du bois et des entreprises, dont 19 000 € dès la décision de la Commission permanente et le solde au vu d'un compte-rendu annuel d'activité rédigé sur la base des indicateurs de suivi proposés ; ce compte-rendu devra parvenir à la Région Auvergne avant le 30 novembre 2005
- d'allouer à cette association une subvention de 46 000 € pour l'appui aux entreprises de la filière bois et de procéder au versement de cette subvention sur la base d'un compte-rendu d'activité rédigé sur la base des indicateurs de suivi proposés
- de considérer que les actions relatives à ces deux subventions puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Études**

(page 203 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 10 720 € à la coopérative forestière UNISYLVA dont le siège social est à Limoges en vue de la réalisation d'une étude relative à l'amélioration de la logistique bois en Auvergne
  - d'accepter que l'étude subventionnée ait pu débuter avant la présente décision
  - de procéder au versement de cette aide au vu d'un état récapitulatif des dépenses engagées et d'un compte-rendu de l'étude.
- ⇒ *Abstention du Groupe UPA.*

▪ **Dérogations**

(page 206 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la modification de bénéficiaire de l'opération décrite dans le rapport et une réparation d'une erreur matérielle survenue dans une procédure de paiement.

<b>POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE</b>
--

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées**

(page 209 du rapport)

Pour l'extension et la rénovation du lycée agricole d'Yssingeaux, la Commission permanente décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe ayant pour mandataire B.E.H.C. CHOMETTE à Saint-Étienne
- d'autoriser le mandataire du Conseil régional, la société ICADE - G3A, à signer avec cette équipe le marché correspondant et ses avenants éventuels.

Pour la réfection de la chaufferie au charbon de la cité scolaire de Presles à Vichy-Cusset, la Commission permanente décide :

- de remplacer la chaufferie actuelle au charbon par une chaufferie bois avec appoint au gaz naturel
- de solliciter auprès du Conseil général de l'Allier de l'A.D.E.M.E., ainsi qu'au titre du FEDER des aides financières prévues pour ce type d'opération

Pour les travaux de mise en sécurité et remplacement des centrales et alarmes au lycée Claude et Pierre Virlogeux à Riom, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au bureau d'études EUCLID Ingénierie de Beaumont.

Pour la rénovation du lycée *Mme de Staël* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet MARET à Montluçon.

Pour la restructuration du lycée *Ambroise Brugière* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet SEXTANT ARCHITECTURE à Clermont-Ferrand.

Pour la création du CDI et le réaménagement des locaux de l'administration au lycée *Jean Monnet* au Puy-en-Velay, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux concernant le lot N° 12 "électricité - courants forts et faibles" attribué à l'entreprise INÉO-RHÔNE-ALPES à Dunières.

▪ **Équipement des lycées publics**  
(page 216 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 40 000 € pour l'opération définie en annexe du rapport concernant le lycée *Jean Monnet* à Yzeure.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE**

▪ **Action, information et orientation**  
(page 219 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer au CARIF AUVERGNE "GENTIANE" une somme de 60 500 € pour le fonctionnement, au titre de l'année 2005, du centre de ressources régional sur la Validation des Acquis de l'Expérience et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention correspondante.

▪ **Financement d'actions collectives de formation professionnelle continue**  
(page 221 du rapport)

▪ **Financement de nouveaux projets de formation débutant en 2005**

La Commission permanente décide :

- d'approuver les 11 actions de formation professionnelle présentées dans le rapport, permettant de former 122 personnes pour un montant de 672 926 € (654 622 € en 2005 et 18 304 € en 2006) dont :
  - 390 683 € pour la Région Auvergne (381 531 € en 2005 et 9 152 € en 2006)
  - 97 228 € pour le Fonds Social Européen objectif 2 (pour l'année 2005)
  - 185 015 € pour le Fonds Social Européen objectif 3 (175 863 € en 2005 et 9 152 € en 2006)
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer, avec les organismes de formation, les contrats ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **Annulation de deux formations ayant fait l'objet d'une décision de la Commission permanente**

La Commission permanente décide de prendre acte de l'annulation des formations suivantes :

- "commercial à l'export des produits de la boulangerie pâtisserie française", formation organisée par le GRETA DES MONTS DU CANTAL, ce qui entraîne une réduction de financement de 26 591 € en 2004 et de 56 409 € en 2005
- "spécialisation en agriculture biologique" formation organisée par le CFPPA DE BRIOUDE-BONNEFONT, ce qui entraîne une réduction de financement de 17 480 € en 2004 et 26 030 € en 2005.

▪ **Actions en faveur de jeunes en difficulté**  
(page 235 du rapport)

La Commission permanente décide :

▪ **Actions en faveur des jeunes en difficulté**

La Commission permanente décide :

- d'approuver les 11 actions en faveur de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes en difficulté présentées dans le rapport, permettant de former 127 personnes pour un montant de 229 675 €, 185 254 € pour la Région Auvergne, 18 816 € pour le Fonds Social Européen objectif 2 et 25 605 € pour le Fonds Social Européen objectif 3
- de reporter au 30 juin 2005 la date de fin du contrat permettant aux jeunes en difficulté suivis par la Mission Locale d'Aurillac de bénéficier d'un bilan diagnostic auprès du CIBC du Cantal
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer, avec les organismes de formation, les contrats ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **École de la deuxième chance**

La Commission permanente décide de fixer à 1 100 € le montant de la journée d'intervention d'OLIVIER JOSPIN et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer la convention nécessaire à la mise en place de ce partenariat et de ses éventuels avenants.

▪ **Fonds d'Intervention Formation en faveur des entreprises**  
(page 250 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une aide globale de 180 642 €, dont 177 569 € en 2005 et 3 073 € en 2006 aux entreprises suivantes :

- *Secteur de l'industrie :*

- 18 480 € à l'entreprise ACTIAL à Villefranche d'Allier (03)
- 31 239 € à l'entreprise SAGA à Massiac (15)
- 13 842 € à l'entreprise CVA INJECTION à Saint-Vidal (43)
- 1 267 € à l'entreprise SAGA MÉDICAL à Massiac (15).

- *Secteur du bâtiment et des travaux publics*

- 4 466 € à la SAS BATIM à Marcillat en Combraille (03).

- *Secteur du commerce :*

- 14 777 € à l'entreprise ENSEIGNE 03 à Montluçon (03)
- 4 466 € à la SAS BLR à Espinasse Vozelle (03)
- 11 200 € à la SAS ÉTABLISSEMENTS COMBES à Naucelles (15).

- *Secteur du transport :*

- 10 584 € à la SARL RAY FRÈRES à Moulins (03).

- *Secteur du transport sanitaire :*

- 13 230 € à la SARL AMBULANCES GUIRADO à Domérat (03).

- *Secteur services aux entreprises :*

- 11 920 € à l'association CEGA à Clermont-Ferrand
- 30 503 € à l'association CEFA à Clermont-Ferrand
- 12 022 € à PREVI AUDIT à Clermont-Ferrand.

- Secteur de l'agriculture :

- 882 € à l'établissement SIMON à Saint-Babel (63)
- 882 € à la SARL ROBERT à Villossanges (63)
- 882 € au GAEC LE PRÉ DES VAURES à Maringues (63).

La Commission permanente décide d'accepter que certaines formations aient pu commencer ou être réalisées avant la présente décision.

En ce qui concerne plus particulièrement la formation "profession chef d'entreprise, la Commission permanente décide d'accepter, à titre dérogatoire, de globaliser en une seule la subvention de 8 932 € (dont 6 804 € en 2005 et 2 128 € en 2006) accordée pour la SAS BATIM et la SAS BLR, et de verser cette subvention à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CLERMONT-FERRAND / ISSOIRE et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer, avec la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CLERMONT-FERRAND / ISSOIRE, la convention et les éventuels avenants liés à cette action.

▪ **Aides à l'investissement en faveur des centres de formation**

*(page 291 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 457 347 € au CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND, pour le regroupement des écoles paramédicales
- 44 826 € à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CLERMONT-FERRAND / ISSOIRE, pour le compte de CCI FORMATION, pour la mise à niveau d'une partie de son parc informatique
- 8 350 € à la CHAMBRE DE MÉTIERS DE LA HAUTE-LOIRE, pour l'acquisition de matériels informatiques et multimédias
- 1 764 € à la CHAMBRE DE MÉTIERS DU CANTAL, pour l'acquisition de matériels informatiques et multimédias.

▪ **Démarche qualité avec les organismes de formation professionnelle continue**

*(page 296 du rapport)*

▪ **Démarche qualité en matière de formation professionnelle continue**

La Commission permanente décide de retenir en tant qu'outils de la démarche qualité pour la formation professionnelle continue les différents documents suivants : l'appel à candidatures qualité ; la convention qualité ; la fiche "constat d'anomalie" ; la fiche "constat positif".

▪ **Signature de nouvelles conventions qualité**

La Commission permanente décide de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les conventions qualité correspondantes, ainsi que leurs éventuels avenants avec les organismes de formation : INFA AUVERGNE BOURGOGNE LIMOUSIN et AFIPA.

▪ **Ouverture de formations par apprentissage**

*(page 361 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'autoriser l'ouverture d'une licence professionnelle "gestion des ressources humaines et technologie de l'information et de la communication" à l'Institut Universitaire de Technologie gestion des entreprises et des administrations à Aurillac (Université d'Auvergne)
- d'autoriser l'ouverture du brevet professionnel "construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium verre et matériaux de synthèse" à l'École des métiers du bâtiment "Georges Bourrachot" de Bellerive-sur-Allier

- d'autoriser la reconduction des sections d'apprentissage dans les établissements d'enseignement dont le tableau est joint en annexe du rapport
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les avenants correspondant aux conventions de fonctionnement conclues entre la Région Auvergne et ces établissements, afin d'intégrer ces décisions.

▪ **Financement d'actions collectives de formation professionnelle continue**  
(tiré à part)

La Commission permanente décide de retenir les modalités définies dans le rapport concernant l'appel d'offres permettant d'élaborer le programme d'actions collectives de formation professionnelle continue débutant sur la fin de l'année 2005.

▪ **Santé et action sociale**  
(tiré à part)

La Commission permanente décide de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour :

- arrêter toutes les modalités pratiques nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert en faveur des établissements du secteur social
- répartir dans la limite des crédits votés au budget primitif 2005 les subventions de fonctionnement aux établissements suivants du secteur social :
  - École de Service Social Croix Rouge Française à Moulins
  - UFTS à Vic-le-Comte
  - EPSI à Clermont-Ferrand
  - EPIRES à Clermont-Ferrand
- signer les conventions et leurs éventuels avenants permettant de procéder au versement de ces subventions avec les différents organismes de formation du secteur social mentionnés ci-dessus.

**SERVICES COMMUNS**

▪ **Information sur la formation**  
(page 365 du rapport)

- **Manifestations d'information sur les formations et les métiers**

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 600 € à la CHAMBRE DE MÉTIERS DE LA HAUTE-LOIRE, pour la présentation des chefs d'œuvre des meilleurs ouvriers de France, du 7 au 10 avril 2005 à Brioude
- 1 000 € à l'UNION DES PROFESSEURS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE (UDPPC), pour l'organisation du concours "Portraits de physiciens"
- 5 000 € au collectif "EXPO-SCIENCES", pour la présentation par des jeunes de travaux scientifiques ou techniques à Blavozy et à Cournon d'Auvergne.

- **Forum emploi des grandes écoles**

La Commission permanente décide d'accorder une aide de 6 000 € pour le FORUM DES GRANDES ÉCOLES tenu le 20 janvier 2005 et de verser cette subvention à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CLERMONT-FERRAND / ISSOIRE qui gère le Groupe ESC Clermont.

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE**

- **Nomination d'un membre du Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie (CART)**  
(page 369 du rapport)

La Commission permanente décide de nommer M. JEAN-LUC GARDETTE, représentant le C.N.R.S. au sein du Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie (CART).

## **DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC**

- **Cités auvergnates de caractère**  
(page 371 du rapport)

La Commission permanente décide, dans le cadre de l'achèvement du programme "Cités auvergnates de caractère" de seconde génération d'USSON (63) :

- d'approuver la modification du programme demandée par la commune
- d'annuler le solde de la subvention attribuée le 21 janvier 2002 pour des actions paysagères, soit 419,24 €
- d'attribuer à la commune d'USSON une subvention de 25 715 € destinée à financer l'aménagement de l'esplanade.

- **Désignation de représentants du Conseil régional d'Auvergne à l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Auvergne**  
(page 375 du rapport)

La Commission permanente décide de désigner M. JEAN AULAGNIER et M. RENÉ SOUCHON qui siégeront à la Commission exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Auvergne.

### **POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE**

- **Convention de rénovation urbaine des quartiers de Moulins sud (commune de Moulins) et du Plessis (commune d'Yzeure)**  
(tiré à part)

La Commission permanente décide de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer, avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les différents partenaires, la convention relative à l'opération de requalification urbaine menée par la communauté d'agglomération "Moulins Communauté", dans la limite de l'enveloppe d'objectif définie de 6,02 millions d'euros de crédits régionaux.

## **ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES**

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES**

#### ▪ **Convention interrégionale Vallée de la Dordogne**

*(page 377 du rapport)*

La Commission permanente décide d'approuver la participation à la convention interrégionale Vallée de la Dordogne annexée au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer cette convention.

⇒ *Abstention du Groupe UPA.*

#### ▪ **Pollution des eaux**

*(page 408 du rapport)*

La Commission permanente décide de verser à la FÉDÉRATION RÉGIONALE DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES D'AUVERGNE (FRÉDON AUVERGNE) une subvention de 19 547 € ventilée de la manière suivante :

- 3 680 € consacrés à la réalisation et la diffusion d'une brochure de synthèse des analyses
- 2 427 € consacrés aux interventions dans les lycées agricoles
- 1 858 € consacrés à la mise en œuvre des fermes de référence
- 5 318 € consacrés à l'actualisation de la liste régionale des substances actives phytosanitaires à rechercher prioritairement
- 6 264 € consacrés au suivi de l'expérimentation du biobac de Saint-Bonnet-près-Riom.

#### ▪ **Chartes paysagères**

*(page 412 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 17 640 € au SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES, pour financer l'opération "Les quatre saisons du paysage des Combrailles".

#### ▪ **Espèces et milieux naturels remarquables**

*(page 414 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 51 791 € à la communauté de communes du PAYS D'AMBERT, pour financer l'aménagement du col des Supeyres et de ses abords, qui devrait permettre de restaurer la qualité globale du site des Hautes Chaumes du Forez, sous réserve de la validation par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez de l'emplacement de la réserve incendie et des semences utilisées pour le réengazonnement.

#### ▪ **Sensibilisation et éducation**

*(page 416 du rapport)*

La Commission permanente décide de verser une subvention de 10 000 € à l'association ÉNERGIE-CITÉS pour financer l'organisation de sa 10<sup>ème</sup> conférence annuelle qui se tiendra à Clermont-Ferrand, sur le thème de l'évaluation des politiques énergétiques locales.

▪ **Application du règlement financier et comptable de la Région Auvergne**  
**Modification de délais d'arrêtés attributifs de subventions et d'imputations budgétaires**  
(page 418 du rapport)

La Commission permanente décide :

- en application de l'article 6 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne, d'accorder un délai supplémentaire d'un an pour le commencement des travaux de restauration de rivières par la communauté de communes du Cézallier, financés par arrêté du 7 juillet 2003 dans le cadre du contrat de rivière Alagnon
- en application de l'article 8 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne, d'accorder un délai supplémentaire d'un an pour la réalisation des travaux d'aménagement d'estives par l'association des Estives du Frau, financés par arrêté du 10 juillet 2000
- au titre de l'aide aux particuliers du programme Cités auvergnates de caractère de 1<sup>ère</sup> génération de Tournemire, de retenir les dépenses engagées antérieurement à l'arrêté attributif du 13 septembre 2004
- de se mettre en conformité avec la nouvelle nomenclature budgétaire pour les bourses attribuées directement aux étudiants et pour les bourses attribuées par l'intermédiaire d'un laboratoire de recherche.

**COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS**

▪ **Les transports ferroviaires et collectifs - Pôle intermodal de Riom**  
(page 421 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver la participation de la Région Auvergne au financement de la réalisation du pôle d'échanges intermodal de Riom et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le protocole d'accord correspondant, les conventions concernant la réalisation des opérations définies dans le protocole d'accord et leurs éventuels avenants.

▪ **Fonctionnement des transports collectifs de voyageurs - Transport à la demande en zone rurale**  
(page 424 du rapport)

La Commission permanente décide de verser la 3<sup>ème</sup> partie de l'aide pluriannuelle pour le fonctionnement d'un transport à la demande, soit :

- 2 000 € à la communauté de communes du PAYS DE MAURS
- 2 000 € à la communauté de communes des PUY ET COUZES.

▪ **Transports collectifs de voyageurs - Liaisons aériennes**  
(page 426 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver le principe d'une participation de la Région Auvergne au déficit d'exploitation de la ligne aérienne Le Puy-en-Velay / Paris, à hauteur de 100 000 € par an et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer toute convention et ses éventuels avenants relatifs à cette participation.  
⇒ *Abstention du Groupe Vert.*

## CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

### CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

#### ▪ Patrimoine muséographique

*(page 427 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 26 000 € à l'ÉCOMUSÉE DE LA MARGERIDE / HAUTE AUVERGNE, pour le financement d'actions pédagogiques ainsi que de projets relatifs au développement local et à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine.

#### ▪ Spectacle vivant : création et diffusion

*(page 429 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association SANCY SNOW JAZZ (63), pour l'organisation de la 16<sup>ème</sup> édition de son festival
- 5 000 € à l'association LES AMIS DE LA MUSIQUE (63), pour l'organisation de sa saison musicale 2004/2005.

La Commission permanente décide d'accepter que la 16<sup>ème</sup> édition du festival "Sancy Snow Jazz" ait eu lieu avant la date d'attribution de subvention.

#### ▪ Image : création et diffusion

*(page 431 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'association RENCONTRES CINÉMA NATURE (03), pour l'organisation de la 16<sup>ème</sup> édition de son festival
- 40 000 € à la société de production LA VIE EST BELLE FILMS ASSOCIÉS, pour la réalisation du court métrage de Dominique Perrier "Avaler des couleuvres".

#### ▪ Arts plastiques : création et diffusion

*(page 433 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 1 500 € à la commune de MUROL (63), pour l'exposition de l'œuvre du peintre Jules-Émile Zingg
- 2 000 € à l'association LES MARS DE L'ART CONTEMPORAIN (63), pour l'édition 2005 de la manifestation du même nom et d'accepter que cette opération ait commencé avant la présente décision.

#### ▪ Festivals emblématiques

*(page 435 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 168 000 € à l'ASSOCIATION CULTURELLE DU FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU (43), pour l'organisation de la 39<sup>ème</sup> édition de son festival, dont une soirée de coproduction et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association.

#### ▪ Livre et lecture : création et diffusion

*(page 436 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 2 500 € à l'association LES AMIS DU LIVRE EN AUVERGNE-BOURBONNAIS pour l'organisation du 5<sup>ème</sup> Train du Livre.

▪ **Changement de bénéficiaire**

*(page 437 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 9 925 € attribuée le 14 février 2005 à la ville de MONTLUÇON (03)
- de réattribuer cette subvention, au titre du programme "Studios de répétition pour les musiques actuelles" à la MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MONTLUÇON, pour le renouvellement du matériel de ses trois studios de répétition pour les musiques actuelles
- d'accepter que certaines acquisitions aient été effectuées avant la présente décision.

▪ **Éducation artistique**

*(page 438 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'ÉCOLE DE MUSIQUE DE BEAUMONT (63), à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> édition des Rencontres Pédagogiques de la Trompette, et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision.

**SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

▪ **Manifestations sportives de haut niveau**

*(page 439 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 500 € au CLUB D'ÉCHECS LE CHAMP DU FOU, pour l'organisation du 14<sup>ème</sup> Open international d'échecs à Aurec-sur-Loire (43)
- 2 000 € au MOTO-CLUB DE MONTLUÇON (03), pour l'organisation de l'épreuve du Championnat de France de motocross minivert à Quinssaines (*abstention du Groupe Vert*)
- 3 000 € au MOTO-CLUB DE MAURIAC (15), pour l'organisation du Championnat de France d'enduro et une manche du Championnat de France off-road (*abstention du Groupe Vert pour le Championnat de France d'enduro*)
- 1 500 € au FOYER RURAL DE BLANZAT (63), pour l'organisation de la 16<sup>ème</sup> édition de la randonnée VTT dite "La Transvolcanique"
- 800 € à l'ASSOCIATION DE LOISIRS ET DE GYMNASTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION MOULINOISE (03), pour l'organisation du marathon des Isles
- 1 500 € à l'association COMMENTRY CYCLISTE (03), pour l'organisation des Championnats de France de cyclisme de demi-fond
- 1 000 € à l'association AVENIR CYCLISTE 43 LANGEAC-SAUGUES, pour l'organisation de la course cycloportive "La Pierre Chany"
- 2 300 € à l'ASSOCIATION SPORTIVE MARÉCHAT RIOM, pour l'organisation du tournoi international cadets de basket-ball à Riom (63)
- 3 000 € à la LIGUE D'Auvergne de BASKET-BALL, pour l'organisation du tournoi inter-zone de basket-ball
- 2 000 € à l'association ÉQUESTRE AUVERGNE, pour l'organisation d'un concours d'endurance équestre international à Nérès-les-Bains (03) et dans les Combrailles
- 8 000 € à la SOCIÉTÉ HIPPIQUE LA VENDÉE, pour l'organisation de manifestations équestres nationales et d'un concours international de sauts d'obstacles à Riom
- 1 500 € à l'association AUVERGNE PATINAGE ARTISTIQUE, pour l'organisation de la coupe nationale des volcans de patinage artistique (63)
- 2 000 € à l'association AUVERGNE PATINAGE ARTISTIQUE, pour l'organisation des Championnats de France minimes de patinage artistique (63)
- 1 600 € au TENNIS CLUB DU CHAMBON-SUR-LIGNON (43), pour l'organisation du 11<sup>ème</sup> tournoi international de tennis des 15/16 ans

- 1 500 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE TENNIS DE TABLE, pour l'organisation des 26èmes mini-interligues benjamins/minimes de tennis de table à Clermont-Ferrand
- 1 000 € au COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE L'ALLIER, pour l'organisation de la Semaine du tennis au féminin, dont la 3<sup>ème</sup> édition des "D'moiselles de Bourbon"
- 1 300 € au STADE CLERMONTOIS ESCRIME, pour l'organisation du Circuit national de fleuret masculin senior (63)
- 2 000 € à l'association BALL TRAP MONTLUÇON QUINSSAINES (03), pour l'organisation du Championnat de France de Fosse universelle FSGT
- 3 000 € au COMITÉ AUVERGNE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> étape du Circuit fédéral de natation par catégories d'âge
- 2 000 € au CLUB D'ACTIVITÉ SUBAQUATIQUE DE CHAMALIÈRES (63), pour l'organisation de la Coupe de France d'apnée
- 6 000 € à l'association YACHT CLUB DE VICHY (03), pour l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du challenge "L'Ami Sail"
- 3 000 € à l'association THIERS ARC CLUB (63), pour l'organisation du Championnat de France de tir à l'arc en campagne
- 3 000 € à l'association LES ARCHERS RIOMOIS (63), pour l'organisation du Championnat de France de tir à l'arc en discipline olympique.

La Commission permanente décide d'accepter de signer une convention triennale avec l'association OPEN DES VOLCANS, pour l'organisation de la manifestation du même nom et d'allouer un montant global de subventions de 105 000 €, selon l'échéancier suivant : 50 000 € en 2005 ; 35 000 € en 2006 ; 20 000 € en 2007.

⇒ *Abstention du Groupe UPA.*

La Commission permanente décide d'accepter que certaines de ces manifestations aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Conventionnement avec les ligues ou comités sportifs**  
(tiré à part)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de conventions triennales jointes au rapport, liant les organismes mentionnés dans le rapport et la Région Auvergne, pour la mise en œuvre de la contribution régionale à ces organismes, pour la période 2005 à 2007
- d'attribuer un montant de subvention globale de 14 000 €, au titre de la saison 2005, selon la répartition suivante :
  - 8 000 € à l'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP)
  - 6 000 € au COMITÉ RÉGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

▪ **Formation sportive et technique**  
(tiré à part)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de convention joint au rapport, liant l'État (Direction régionale de la Jeunesse et des Sports), la Ligue d'Auvergne de boxe française, savate et disciplines assimilées et la Région Auvergne, pour la mise en œuvre de la contribution régionale, pour la saison 2005, au Pôle Espoir Savate et Boxe française
- d'attribuer une subvention de 22 270 € à la Ligue d'Auvergne de boxe française, savate et disciplines assimilées, responsable de ce Pôle.

### **COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

#### ▪ **Coopération avec Madagascar et le Mali**

*(page 451 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention forfaitaire de 3 000 € au COMITÉ EXÉCUTIF NATIONAL pour l'organisation de la 30<sup>ème</sup> édition de la Rencontre Nationale Sportive (R.N.S.) de la communauté malgache en Europe, les 26, 27 et 28 mars 2005 à Vichy.

#### ▪ **Coopération thématique**

*(page 453 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une aide forfaitaire de 200 € à l'association RELATIONS ÉTUDIANTS ENTREPRISES DE VICHY, pour le financement des frais d'organisation de la manifestation "À la découverte du Maroc" qui aura lieu à Vichy le 19 mars 2005.

### **FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX**

#### ▪ **Charte de développement durable**

*(page 455 du rapport)*

La Commission permanente décide d'adopter le projet de charte de développement durable présenté au Comité Technique Paritaire lors de sa réunion du 11 février 2005 et repris dans le rapport, en lui ajoutant un 5<sup>ème</sup> axe "Handicap".

#### ▪ **Mise à disposition d'un agent auprès de la Fédération des Associations Laïques pour développer un projet autour des "pratiques culturelles amateur en Auvergne"**

*(tiré à part)*

La Commission permanente décide d'accepter de renouveler la mise à disposition de la F.A.L. de M. FABRICE FABRION et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la F.A.L. la convention de mise à disposition afférente et les éventuels avenants.